

Nom de la filière : Culture

Descriptif des activités constituant la filière :

La filière culturelle regroupe les métiers de la création, de la production, de la diffusion, de la médiation et de l'action culturelle, dans les champs du spectacle vivant, des musiques enregistrées, des arts visuels, de l'audiovisuel et du patrimoine.

Convention collective filière : Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (étendue) Brochure n°3226 ; CCN des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (étendue au 1er juillet 2013) Brochure n°3090 ; CCN de l'édition phonographique (étendue) Brochure n°3361 ; CCN de la production audiovisuelle (étendue) Brochure n°3346 ; CCN de la production de films d'animation (étendue) Brochure n°3314.

OPCA de la filière : AFDAS (principalement).

Liste des métiers de la filière, potentiellement éligibles aux EA et des diplômes pour exercer ces métiers :

		Animation	
		Formation	Métier
CAS GENERAL	Sans diplôme Niveau 6	Plateforme d'accès aux métiers techniques du spectacle vivant, formation professionnelle, PRF.	
	CAP/BEP/ CQP/DE Niveau 5	CAP Accessoiriste réalisateur CAP Menuisier installateur CAP Monteur en chapiteaux CAP Operateur projectionniste CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	Assistant(e) régie (expositions, patrimoine, audiovisuel, spectacle vivant : son, lumière, plateau)
PAR EXCEPTION (ZUS, ZRR, DOM)	BAC/BP/DE Niveau 4	Titre professionnel de Technicien du Spectacle Vivant, option Lumière, (CFPTS/STAFF). Bac Professionnel Technicien menuisier agenceur	Assistant(e) régie (expositions, patrimoine, audiovisuel, spectacle vivant : son, lumière, plateau)
	Bac +2/+3/ (Deug/Licence/ BTS/DE) Niveaux 3 et 2	BTS Métiers de l'Audiovisuel option son, image, montage et postproduction, techniques d'ingénierie et exploitation des équipements, gestion de production. Titre professionnel Chef Machiniste du spectacle vivant, inscrit au RNCP. Titre professionnel de Régisseur spécialisé de spectacle, inscrit au RNCP, option plateau, son, lumière. Diplôme d'état Responsable Technique d'Exploitations Sonores. DEUST « formation de base aux métiers du théâtre » Licence professionnelle Activités Culturelles et Artistiques, spécialité « Conception et Mise en œuvre de Projets Culturels »	Assistant(e) / chargé(e) de production Assistant(e) / chargé(e) de diffusion Médiateur(trice) culturel Chargé(e) d'action culturelle Technicien(e) du son Technicien(e) lumière Régisseur(e) plateau Machiniste constructeur

Les structures culturelles sont également susceptibles d'accueillir des emplois d'avenir sur des postes transversaux : assistant(e) administratif, assistant(e) communication, chargée d'accueil....

Simulation du reste à charge :

Cette simulation porte sur un poste à temps complet (35h) dans le cadre de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (n°3226).

Au 1er juillet 2013	Groupe 9 Echelon 1
Rémunération brute mensuelle	1 430 €
Coût salarial employeur avec cotisations patronales	2 145 €
Coût salarial employeur diminué des exonérations	1 680 €
Montant total de l'aide à l'employeur	1073 €
Reste à charge	608 €

Source : Les Têtes de l'Art

Fiche définie en partenariat avec : les Têtes de l'Art

